L’EUROPE AU CHEVET DE L’EUROPE !

Alors qu’un arrêt du 21 février de la Cour Européenne de Justice peut mettre à mal le dispositif français de sécurité civile, et au-delà, **AVENIR SECOURS (CFE-CGC)** a immédiatement demandé une réunion de la **Conférence Européenne des Syndicats Indépendants (CESI)**.

Par l’intermédiaire de la **CESI**, nous souhaitons qu’un bilan soit effectué sur les conséquences envisageables de cet arrêt. Un conseil PRO SECURITE s’est tenu le 22 mars à Bruxelles. AVENIR SECOURS participait.

Une occasion d’affirmer que nous souhaitons également qu’une réflexion s’ouvre sur un véritable statut de sauveteur européen dont les objectifs pourraient être :

- La constitution d’un **statut adapté aux spécificités de chaque État membre**. Une déclinaison juridique, stable et sécurisée pour construire une sécurité civile adaptée aux évolutions diverses (météorologiques, technologiques, nouvelles menaces, nouveaux risques...).

- Une redéfinition des **règles de mise en œuvre** des coopérations européennes pourrait parfaire ces éléments de réflexion en uniformisant les conditions d’engagement et de prise en charge des sauveteurs.

- La définition d’un **statut au sein d’une réserve européenne** avec pour but, le renforcement des coopérations en matière de formation, d’entrainements, de retour d’expériences, et de mise en œuvre opérationnelle sur le territoire européen comme extra-communautaire.

AVENIR SECOURS pour vous défendre et au-delà de nos frontières !!!

Référence : Arrêt de la CJUE affaire C518/15 du 21 février 2018

Retrouvez les éléments sur le site internet [www.avenir-secours.com](http://www.avenir-secours.com)

Egalement sur les réseaux sociaux FACEBOOK TWITTER INSTAGRAM